



Syndicat National des Metteurs en Scène

Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture et de la Communication
Ministère de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Paris le 6 novembre 2018

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Lors de l'Appel de Valois, le 6 septembre dernier, organisé au Palais Royal, j'avais eu le plaisir de m'entretenir avec votre prédécesseur, Madame Françoise Nyssen. Ce fut pour moi l'occasion de lui rappeler les enjeux de notre syndicat et les difficultés rencontrées régulièrement par les metteuses et metteurs en scène. Elle m'avait proposé de lui écrire, c'est la raison pour laquelle je me permets aujourd'hui de vous adresser ce courrier.

Notre syndicat a été créé à la Libération, en 1944, à l'initiative de Jacques Copeau, Louis Jouvet, Gaston Baty, Charles Dullin, Jacques Rouché, Gordon Craig et André Barsacq. L'un des combats fondateurs de notre syndicat est la reconnaissance du statut d'auteur du metteur en scène, rendu incontournable par la naissance de la mise en scène moderne.

La loi de 1957 sur la Propriété intellectuelle a classé les œuvres dramatiques comme protégeables en tant qu'œuvres de l'esprit, et toutes les jurisprudences successives ont confirmé que la mise en scène était bien une œuvre dramatique, ce qui a conféré légalement au metteur en scène le statut d'auteur. Cela a permis, en 1986, l'entrée des metteurs en scène à la SACD en tant qu'auteurs.

Aujourd'hui, grâce à ce long combat, le metteur en scène en France dispose d'un double statut : il est ~~artiste-salarié pour la partie matérielle de son travail (les répétitions)~~ et ~~artiste-auteur, c'est-à-dire~~ rémunéré en droits d'auteur à partir de la première représentation, pour la part intellectuelle de son travail.

Or cette pratique n'est pas toujours respectée, et même si le metteur en scène reste légalement auteur de son spectacle, beaucoup de metteurs en scène ne sont pas rémunérés en tant qu'auteur. Certains parce que les structures qui les emploient n'appliquent pas le droit, d'autres parce qu'ils ne le savent tout simplement pas.

En parallèle, un autre problème se pose : en 1987, notre double-statut d'artiste et d'auteur nous a fait quitter la Fédération Nationale du Spectacle et nous avons perdu alors notre représentativité au sein



Syndicat National des Metteurs en Scène

des organisations professionnelles du spectacle vivant et notamment de la Commission Paritaire National Emploi Formation Spectacle Vivant (CPNEF :SV). Or il est anormal à nos yeux que nous ne puissions réintégrer de droit notre siège dans toute commission ou organisme du spectacle vivant car le SNMS est le seul syndicat professionnel représentatif des metteuses et metteurs en scène en France. Nous sommes bien conscients que cette reconquête est à mener en parallèle auprès des ministères du Travail et des Affaires sociales, et une demande en ce sens sera adressée à chacun de ces deux ministères, mais l'appui et la reconnaissance du ministère de la Culture nous aiderait beaucoup.

Par exemple, le 21 juin dernier, votre ministère et celui des Affaires Sociales ont convié l'ensemble des organisations syndicales concernées par la réforme du régime des Artistes-Auteurs, sauf la nôtre. Or les metteurs en scène sont eux aussi concernés par cette réforme pour la partie intellectuelle de leur travail. Il est de ce fait impensable que nous n'y ayons pas participé alors même que les réalisateurs de cinéma, qui ont le même double statut que le nôtre, étaient représentés.

Cependant, malgré ces difficultés, le metteur en scène, en sa qualité d'auteur, dispose d'un statut avantageux en France comparé à certains autres pays européens. Nous devons revendiquer ce statut d'auteur du metteur en scène au niveau européen (certains pays comme la Belgique et le Portugal le reconnaissent également) et aider nos confrères européens à le construire avec détermination dans leur pays respectif, en mettant à leur disposition notre expérience. La France a toujours été une figure de proue dans le domaine des Arts et de la Culture, comme en ce qui concerne le droit des auteurs, et nous souhaitons y contribuer au sein de notre profession, en militant pour la défense de ce droit et de son extension à l'ensemble de l'Europe.

Nous, metteurs en scène, devons redevenir des acteurs incontournables de toute réflexion sur le Théâtre et son organisation. Il nous semble que, compte tenu du contexte délicat que nous traversons, une prise de position et une intervention de votre part est nécessaire. C'est pour cette raison que nous sollicitons, par la présente, une audience qui nous permettra d'exposer plus précisément nos attentes et d'échanger avec vous sur l'avenir de nos métiers.

Nous vous remercions par anticipation de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Cyril le Grix
Président